« Modification réglementaire » concernant le statut des aides-soignants : le Sniil interpelle l'Ordre National Infirmier

Paris, 4 février 2019. – Le Sniil a déjà fait connaître dans un communiqué précédent[1] son opposition totale à une *« modification réglementaire »* du référentiel de compétences des aides-soignants décidée de façon unilatérale par le Gouvernement. En effet, pour le Sniil, cette mesure pourrait, non seulement faire disparaître le rôle propre infirmier, mais aussi mettre en danger la sécurité des patients.

Faisant suite à ce premier communiqué, le Sniil vient aujourd'hui d'interpeller officiellement l'Ordre Infirmier. Dans un courrier envoyé ce jour, il lui demande de se saisir de cette question et d'agir en conséquence.

Garant de la déontologie, des compétences et du respect des bonnes pratiques infirmières, l'Ordre National des Infirmiers est également, selon la Loi, l'interlocuteur privilégié de l'ensemble de la profession auprès des pouvoirs publics et des autorités. Représentant les 600 000 infirmières et infirmiers de France, l'Ordre est donc le mieux placé pour mener la bataille contre cette nouvelle attaque contre la profession infirmière.

Le Sniil propose que tous les syndicats et associations infirmiers, tous modes d'exercice, fassent de même et interpellent, à leur tour, l'Ordre Infirmier sur cette question lui conférant, ainsi, par cet acte, une légitimité supplémentaire pour traiter le sujet.

Pour tout contact :
Catherine Kirnidis, Présidente Nationale Sniil (06.70.79.56.96)

[1] Cf. Communiqué du 30 janvier 2019 *« Référentiel de compétences des aides-soignants : une « modification réglementaire » aux très lourdes implications… »*